

Novembre 2006

N°37

Réalisé grâce aux cotisations des syndiqués

Construire l'action collective pour gagner

SALAIRES / QUALIFICATIONS / GARANTIES COLLECTIVES /
VIE AU TRAVAIL / RETRAITE / SERVICE PUBLIC

Il en a fallu de l'utopie au syndicalisme CGT pour proposer les congés payés et les autres conquêtes sociales importantes !

Il en a fallu aux Traminots CGT de la solidarité ouvrière, des luttes unitaires, des combats difficiles pour conquérir avec l'ensemble des Traminots les avantages sociaux que beaucoup nous envie aujourd'hui !

Avec les Traminots, le syndicalisme CGT a toujours eu l'ambition de travailler à défendre les acquis sociaux.

Mais pas seulement, avec une démarche revendicative tournée vers l'offensive et vers le combat de classe le syndicalisme CGT a choisi d'aller de l'avant pour arracher de force au patronat de nouvelles conquêtes sociales.

L'amer constat que nous faisons aujourd'hui c'est que plusieurs organisations syndicales ont maintenant choisi l'accompagnement des thèses patronales.

Impossibilité totale de construire des revendications communes, refus de l'unité d'action, consensus impossible même lorsque l'intérêt des Traminots est en jeu.

Le meilleur exemple est l'impossibilité de construire l'accord syndical inter CE entre les deux Comités d'entreprises de la Régie Urbaine et de la Régie Interurbaine (Pour l'un avec un Secrétaire Sud Solidaires pour l'autre un Secrétaire FO)

Le débat actuel autour de ce que l'on appelle « DRC » conducteurs et qui n'est en fait qu'une évolution salariale dans un même métier.

Cette revendication au demeurant intéressante est complètement dévoyée par l'acceptation de principe des critères d'attributions par plusieurs organisations syndicales.

Sur le « DRC » comme sur toutes les autres

revendications qui sont en attente, l'absence de combativité des organisations syndicales est coupable. Ce manque de courage syndical amène aujourd'hui les Traminots à subir sans relâche les attaques de la direction qui se délecte de la division syndicale et qui peut se permettre d'imposer ses choix.

La CGT ne signera pas un « DRC » avec des critères d'attribution, elle revendique le 220 à l'embauche pour les conducteurs dont le métier devient de plus en plus difficile et contraignant.

Certains nous traiteront peut être de rêveur, mais c'est l'optimisme et l'utopie qui font les grandes avancées sociales et qui ont fait le syndicalisme.

Il n'y a que les combats que l'on ne mène pas qui sont perdus d'avance !

SOMMAIRE

Page 2 : La mutuelle aux mains du patron !
SNCF: la grève du 8 novembre

Page 3 : « DRC » informations

Page 4 : Exploitation bus, nouvelle
organisation 2007 - Billet d'humeur

Page 5 : Compte rendu : CE et CHSCT

Page 6 : Compte rendu DP octobre

Page 7 : Vive l'internationale -
Fusion Gdf - Suez

Page 8 : Prévention de la délinquance

Mutuelle La direction décide seule !

La direction refuse de donner aux élus CGT des informations précises sur l'appel d'offre de la « mutuelle »

Lors du dernier Comité d'Entreprise les élus Cgt ont demandé des informations sur le cahier des charges soumis à appel d'offre pour la complémentaire santé (mutuelle)

Dans le choix de la mutuelle, ce qui est en jeu c'est bien la santé des Traminots et de leurs familles

Enfermé par l'accord mutuelle les élus aux CE sont dans l'incapacité de peser sur les choix de la future « mutuelle », puisque un vieil accord laisse à la direction toutes les prérogatives pour choisir seule la complémentaire santé des Traminots, qui risque fort bien d'être à nouveau une société d'assurance privée....



Aujourd'hui la direction se contente de répondre : « Nous vous informerons lors d'une prochaine commission des candidats qui ont répondu à l'appel d'offre ».

Au travers de cette réponse de la direction, chaque Traminot mesure bien que la direction détient seule tous les pouvoirs dans les choix de la future « mutuelle ».

Les élus du CE n'ont aucun contrôle sur cet appel d'offre, ils n'ont aucun contrôle sur la sélection des candidats, en un mot la direction décide seule.

La Cgt a toujours refusé d'être enfermée dans l'immobilisme par cet accord mutuelle, elle a toujours refusé d'être complice de cette mascarade qui fait croire aux Traminots que la « commission mutuelle » à les moyens de peser sur les décisions, alors qu'en réalité il n'en est rien.

Pour la CGT il est proprement scandaleux que la direction seule décide de quelle mutuelle les Traminots bénéficieront demain.



SNCF : La grève du 8 novembre oblige Idrac à répondre.

La grève nationale de 8 novembre a contraint la présidente de la SNC, Anne Marie Idrac, à apporter des réponses aux revendications des cheminots. Dans un courrier, elle s'engage notamment sur des négociations nationales dans les prochains jours. Elle affirme avoir « fait le choix de ne pas filialiser le fret SNCF ». Elle affirme que « la totalité des embauches initialement prévues au budget 2005 (soit 5200) sera bien réalisée ». Cela dit, « tout n'est pas réglé », pour la CGT, qui prend acte de ces engagements mais appelle à poursuivre localement et régionalement, l'activité revendicative pour engranger d'autres acquis sur les salaires et l'emploi.

La revendication sur le « DRC » ne répond pas aux attentes des conducteurs :

Aujourd'hui les conducteurs doivent être embauchés au 220, ils ne doivent pas attendre 23 ans pour accéder à ce coefficient !

Si les propositions de la Direction laissent entrevoir une avancée minimale pour le DRC conducteurs, **les critères d'attributions sont inacceptables.**

La CGT n'est pas opposé à un DRC mais à la seule condition qu'il n'y ait aucun critères d'attributions.

Quel salarié et quelle organisation peut accepter que les absences et retards soient sanctionnées par un report de DRC ?

Pire, quel salarié et quelle organisation peut accepter que pour fait de grève ou pour des absences de maladies soient sanctionnées par un retard DRC ?

En d'autre terme et pour reprendre les positions CGT publiées dans le tract « DRC conducteurs: la misère » en date du 14 novembre, la direction veut :

- Interdire purement et simplement l'action de grève et donc interdire aux Traminots de revendiquer
- Obliger les conducteurs à venir travailler même malade sur des postes de sécurité
- Individualiser les salaires puisque pour le même métier et en fonction du DRC les conducteurs seront rémunérés différemment.

Pour la CGT il est d'ores et déjà écrit que les Traminots devront se battre pour de vrais salaires et donc à terme pour une réelle valeur du point 100 élevée qui est le seul élément garantissant un meilleur pouvoir d'achat des salaires.

Ce n'est pas dans 23 ans, si certains y arrivent, que les 10 points de plus contribueront à palier aux augmentations du coût de la vie (carburant; énergie; loyers; taxes diverses)

Aujourd'hui combien de conducteurs bénéficieront-ils de cette « avancée » qu'est ce que cela coûte vraiment à l'entreprise
C'est aujourd'hui que la direction doit répondre aux attentes pour de meilleurs salaires et pas en proposant un DRC soumis à critères.

Si la direction veut comme elle le prétend reconnaître la pénibilité et la difficulté du métier de conducteur receveur, elle doit dès aujourd'hui attribuer le coefficient 220 à l'embauche.

Cela permettra de repositionner le coefficient conducteur à 20 points des agents de maîtrises comme le prévoit la Convention Collective Nationale

Les organisations syndicales avaient proposé ,sans aucun critère d'attribution, le 208 après 3 ans, le 210 après 6 ans; le 215 après 11 ans; le 220 après 16 ans et le 225 après 20 ans.

Lors de la 3ème et dernière réunion la direction a proposé :

**le 212 après 13 ans,
le 215 après 18 ans
le 220 après 23 ans.**

La direction maintient son accélérateur DRC qui devrait concerner seulement 12% de conducteurs.

La Direction maintient par contre les critères d'attributions qui retardent environ à ce jour 40% de conducteurs !

Deux organisation ont déclaré être en mesure d'accepter et de signer le DRC accompagné des critères.

La CGT adresse dès aujourd'hui un courrier à toutes les organisations syndicales pour éviter toutes précipitations dans la signature et pour proposer une éventuelle réunion unitaire pour examiner ensemble les moyens de faire plier la direction.

De plus, comment des organisations syndicales peuvent prétendre décider pour les Traminots sans les avoir préalablement consultés.

La CGT aujourd'hui entame cette consultation pour que chaque conducteur mesure les propositions de la Direction et puisse exprimer son opinion.

En tout état de cause, la CGT pense que comme dans certain réseau, le 220 est possible à l'embauche, et que cela serait une reconnaissance logique d'un métier difficile et contraignant.

Pour cela il faudra se mobiliser et lutter tous ensemble pour faire aboutir cette revendication.

Il n'y a que les combats que l'on ne mène pas qui sont perdus d'avance et toutes les réelles avancées sociales se sont gagnées par le fruit des luttes unitaires et collectives dans notre entreprise comme partout ailleurs.

Un nouveau métier : Technicien Exploitation Temps Réel.

Un « nouveau métier » qui en fait est une tromperie de plus. Tout d'abord parce qu'il écarte encore et toujours l'agent de maîtrise des repères de classifications de la convention collective.

Et puis parce qu'il rajoute des tâches supplémentaires sur un poste de travail déjà extrêmement compliqué et difficile.

Le poste de régulateur doit être conservé, pour la Cgt son rôle essentiel de relation permanente avec le conducteur receveur seul au volant de son bus. A plusieurs reprises nous avons pu constater qu'un régulateur qui gère un incident sur le réseau n'est déjà plus disponible pour répondre aux attentes des conducteur receveurs. Pour aider à cette mission ont rajouté des tâches avec la mise en œuvre de l'information correspondante auprès des « clients » **usagers**.

Responsable du Temps réel.....: Un étage de plus à la fusée hiérarchique.

.....mais arrêtons de plaisanter, ils se prennent au sérieux. Cette nouvelle dénomination d'un métier qui n'existe pas dans la CCN et qui semble sortir d'une pièce d'Eugène Ionesco*.....

Ce responsable aura à coordonner les actions sur le réseau de surface en temps réel, vu le nombre d'agent de maîtrises présent sur le terrain, ce responsable coordonnera surtout des fantômes ...

Responsable d'équipes conducteurs : Un nouveau métier encore...pour l'encadrement de 30 à 40 conducteurs. Là aussi impossible de se référer à la CCN pour définir la véritable mission....

Animateur qualité ligne : métier axé sur le contrôle, les mesures et l'animation de la qualité de service sur le terrain.....En plus simple un « gendarme » pour surveiller devinez qui ????????

Responsable de secteur : Là aussi difficile de retrouver ce métier dans la CCN qui semble se rapprocher du métier d'Inspecteur du mouvement, mais là encore la direction évite les références trop claires à la CCN.

Responsable de secteur : équivalence de tâche avec le précédent métier semble-t-il, mais là aussi difficile de se référer à la CCN.

Superviseur : cette nouvelle qualification n'éclaire toujours pas notre lanterne..... À ce jour nous ne pouvons pas identifier les tâches qui seront « supervisées » par cet agent de maîtrise....!

Eugène Ionesco: écrivain français d'origine roumaine (1912-1994) Son théâtre dénonce l'absurdité de l'existence et des rapports sociaux à travers un univers parodique et symbolique.

Cette nouvelle organisation 2007 confirme pour la CGT la volonté de la direction de « flicker » à outrance les conducteurs receveurs.

Si l'on met en relation les critères d'attribution du DRC conducteur et cette nouvelle organisation de l'exploitation cela renforce l'analyse de la CGT sur la volonté de la direction d'une surveillance accrue des conducteurs receveurs.

L'accompagnement syndical sur les propositions patronales doit s'arrêter. Si cela continue les Traminois finiront par perdre tous leurs avantages, il est temps de revenir à du syndicalisme d'affrontement pour sortir du syndicalisme d'accompagnement.

Tous pour un...

...un pour tous. Cette vieille maxime de l'entente ouvrière est devenue l'une des lignes de force du syndicalisme.

La solidarité est notre valeur première. Plus que jamais sans doute elle doit s'exercer pour faire échec aux mesures discriminatoires, voire de caractère raciste, dont sont victimes des travailleurs «non désirés » selon les mots du ministre de l'Intérieur.

Ainsi se sont comportés les marins du ferry *Danièle Casanova* qui, à Marseille, se sont

opposés, avec menace de grève, à l'embarquement forcé d'un travailleur de 39 ans, père de deux enfants scolarisés en France.

Ainsi se comportent les membres du réseaux Éducation ans frontières. Au moment où se multiplient les interventions xénophobes ou répressives – on retire leurs badges à des salariés de Roissy pour cause de faciès et l'on envoie les CRS contre des salariés qui luttent pour l'emploi – la grandeur et la fierté du syndicalisme sont de donner son plein sens au mot solidarité

INFO:

le directeur nous informe de la mise en œuvre de la ligne B le 30 juin 2006, et en une seule fois, pour faciliter le travail de l'exploitation et pour ne pas perturber les usagers avec des restructurations de lignes successives.

Agent information vente:

C'est la nouvelle dénomination qui remplace l'ancien agent commercial. La direction présente une fiche de mission en augmentant la polyvalence et en ajoutant des tâches supplémentaires telle que l'information à Allo-Tissé, dans le seul but d'économiser des emplois.

De plus, elle veut supprimer les postes des « conducteurs commerciaux » pour à terme recruter en externe les agents information vente au 190.

Contrôleur d'exploitation:

La CGT s'est opposé au projet qui remet en cause les 35 heures puisque la durée journalière passe à 7h15. De plus les jours Heures Libres dégagés par les 15 minutes supplémentaires par jour seront à poser avant la fin de l'année et seront sûrement comptabilisées à zéro pour ne pas rémunérer des heures supplémentaires !!!

Inter CE:

une réunion entre les élus CE TUT et les élus CE de la RDT 31 s'est tenue le jeudi 19 novembre. Si une étude d'un projet de continuité sur un accord de gestion semble se réaliser, la création d'un inter CE semble difficile puisque les secrétaires respectifs se

battent sur l'appartenance des biens ??????.

Si un inter CE n'est pas créé rapidement à partir d'un accord intersyndical clair, un jour ou l'autre des problèmes de gestion pourraient bien se poser.

Depuis janvier 2005 la CGT tente de faire comprendre ou se trouve l'intérêt des Traminots, mais cela ne semble intéresser personne.

Ligne B:

La CGT a demandé une présentation du réseau restructuré lors du prochain CE.

A ce jour la Direction nous informe être dans l'incapacité de présenter le futur réseau.

Comment est il possible qu'à 6 mois de l'ouverture de la ligne B la direction ne sache pas comment les futures lignes seront structurées ?

Encore une mascarade pour gagner du temps sur la présentation des futures « dégradations » des conditions de travail des conducteurs ? ? ?

Commandes de pièces :

La CGT a demandé comment va faire l'entreprise pour commander des pièces chez les fournisseurs dont le montant maximum du marché a été atteint ?

La direction reconnaît son erreur, certain marché ont été sous évalués.

Comment peut on sous évaluer certaines commandes avec l'expérience professionnelle et le savoir faire de notre entreprise, qui si elle est passée en Régie n'a pas changer dans sa mission en terme de Service public de transport !!!!

CHSCT EXTRAORDINAIRE du 14 novembre 2006

L'ordre du jour de ce CHSCT porte sur les débats des conditions de travail des conducteurs, sur le mode de calcul des temps parcours et sur le vote pour la mise en place d'une pause de 10 mns entre 2 courses.

Bien évidemment la CGT est favorable à ce qu'un temps de pause suffisant existe entre 2 courses.

Malheureusement, ce n'est pas en programmant réunion sur réunion dans des salons calfeutrés que la direction prendra vraiment en compte les revendications des salariés.

Pour preuve, il y a quelques années lors d'un CHSCT, une pause de 20 mns a été votée pour permettre aux conducteurs de se restaurer en milieu d'équipe.

Aujourd'hui sur quel TM cette pause est-elle graphiquée???

Ce n'est que les actions unitaires coordonnés qui peuvent faire aboutir les revendications.

Toutes les avancées sociales dans notre entreprise

sont issues des luttes.

(Tickets restaurants 17 jours de luttes; les 35 heures 25 jours de grèves...)

Par contre la direction répond à des revendications quand cela ne lui coûte pas un euro et qu'elle le « vole » sur les conditions de travail des Traminots (les dépôts/dépôts; la fameuse semaine de RF à Toussaint...)

Aujourd'hui c'est bien la signature des accords de janvier 2000 (FO; CFTC; CFDT) et d'avril 2003 (Sud; FO; CFDT; CFTC) qui dégradent les conditions de vie et de travail des Traminots!

Équipes coupées 1 et 2; matinée jusqu'à 14h; coupure de 45 mns payée au lieu de 2h; amplitude à 14heures...

Tant que ces accords ne seront pas dénoncés par les organisations signataires, les conducteurs subiront encore et toujours de mauvaises conditions de travail.

Question 6209 CGT:

Au 1er juillet, le SMIC a été revalorisé de 3%, nous vous demandons la réouverture des négociations salariales.

Bien évidemment la direction refuse...et précise que les négociations salariales se sont finalisées cette année par un accord et que les futures négociations reprendront en 2007.

La CGT estime que le pouvoir d'achat des tramionots est en baisse et ce n'est pas les soi disant 2,5% d'augmentation en 2006 (soit 1,3 % en moyenne pondérée pour l'année) qui satisfera l'ensemble des salariés.

Question 6195 Ligne 42/43:

La CGT a demandé l'aménagement du terminus à la clinique pour éviter une manœuvre de retournement lorsqu'un service part avant celui qui est déjà stationné. Une étude de faisabilité sera effectuée.

Question 6198:

La CGT a dénoncé que la direction demande à des salariés de suivre une formation sur le temps personnel.

La CGT a obtenu une avancée et a rappelé les règles complexes de l'application de l'accord national sur la formation que la direction tente par tous les moyens de contourner dans le seul but

d'économiser des moyens pour faire payer les salariés.

Question 6201:

La CGT a demandé qu'un meilleur entretien soit effectué sur tous les GX 107 de 1992 et 1993 pour éviter notamment toutes les nuisances sonores dues aux mauvaises fixations des portillons conducteurs.

Questions 6204 Ligne 10:

Après l'action menée sur la ligne 10, les salariés ont obtenu des renforts et une régulation en temps réel lors de situation dégradée.

La CGT conseille aux conducteurs d'effectuer leur métier en toute sécurité, dans le respect des PGE et du code de la route et de prendre le temps nécessaire pour récupérer aux terminus.

Infos brèves:

La CGT a également demandé que le quota de rouleaux essuie-mains du Giat soit augmenté, il faudra attendre le prochain contrat fin 2007 !!!

L'éclairage du dépôt du Giat est réparé.

Site Delagne: la cabine peinture a été remise au norme suite au contrôle de l'Apave.

SERVICE TECHNIQUES GIAT

Les salariés des services techniques du GIAT ont invoqué un droit de retrait lundi 20 novembre.

Depuis plusieurs semaines, ils dénonçaient le manque de produits pour se laver les mains suite aux problèmes des commandes d'approvisionnement du magasin.

**La direction ne semblait pas les prendre au sérieux...
mais leur attitude a soudain changé depuis lundi et pour cause!**

Devant le fait accompli la direction a soudain trouvé les réponses et **surtout les moyens** pour assurer la

bonne hygiène des salariés en approvisionnant le magasin des produits lave-mains.

Comme par magie devant la mobilisation des salariés la direction n'a pas lancé d'appel d'offre pour acheter le savon!

La CGT dénonce le fait d'obliger les salariés à utiliser le droit de retrait pour pouvoir continuer d'exercer leur métier.

La direction ne respecte pas le personnel, elle refuse toute écoute et tout dialogue...mais le Code du travail existe et s'applique aussi à Tisséo !

CSI Confédération syndicale internationale :

En route vers un nouvel internationalisme syndical

La Confédération syndicale internationale est née.

Du 1er au 3 novembre 2006 à Vienne (Autriche) mille cinq cents délégués venus des cinq continents ont participé au congrès fondateur de la plus unitaire et de la plus représentative organisation syndicale jamais constituée : la Confédération internationale des syndicats (CSI). Fruit d'une union de la Confédération des syndicats libres (CISL) et de la Confédération mondiale du Travail (CMT), elle intègre en son sein plusieurs confédérations syndicales nationales sans affiliations internationales parmi lesquelles la CGT. Avec cette dernière, trois organisations françaises figurent au rang des fondateurs de la CSI. Présente dans 154 pays et territoires, elle rassemble 306 organisations syndicales nationales représentant 168 millions de membres. Un instrument qui devrait permettre au syndicalisme de peser plus fort sur les institutions internationales pour réorienter la mondialisation et la mettre au service du progrès et de la justice sociale. La naissance de la nouvelle internationale confirmée, le plus gros travail peut désormais commencer.

Et maintenant, au travail.

Premier secrétaire de la Confédération syndicale internationale, Guy RIDER, a clos le congrès en invitant les délégués, dès leur retour, à tout mettre en œuvre pour concrétiser le potentiel de la nouvelle Internationale. Les défis à relever sont nombreux.

La fusion GDF-Suez en péril

La bataille se poursuit pour la maîtrise publique et l'intérêt général

Le Comité d'Entreprise de Gaz de France a saisi la justice concernant le dossier de fusion Gaz de France-Suez, considérant que les représentants des salariés ne disposaient pas d'éléments suffisants d'informations pour leur permettre d'émettre un avis éclairé sur le projet de fusion.

Suite à l'appel de la Direction de Gaz de France, la Cour d'Appel de Paris a confirmé mardi 21 novembre à minuit la décision du Tribunal de Grande Instance de Paris rendue le même jour à 14h00.

"Considérant qu'il appartenait à Gaz de France, à l'origine du processus, et qui en maîtrisait les étapes, de prévoir un calendrier – intégrant les exigences légales – lui permettant de tenir les échéances qu'elle estimait indispensables à la réussite du projet", la justice ordonne le report du Conseil d'Administration de Gaz de France qui devait tenir ce jour afin de poursuivre la procédure d'information-consultation afin que les représentants du personnel aient le temps nécessaire pour examiner les réponses à l'ensemble des questions posées, le rapport des cabinets d'expertise ainsi que les documents précis sur les conséquences en matière d'emploi du projet de fusion.

Les conséquences immédiates de ce jugement qui impose de ne tenir le CE puis le Conseil d'Administration de Gaz de France qu'au plus tôt début décembre sont que les assemblées générales des actionnaires prévues initialement tout à la fin du mois de décembre ne pourront

se tenir dans ces délais. De ce fait, le dossier ne pourra être examiné que dans le premier trimestre de l'année 2007.

Ce résultat doit donner confiance aux salariés et aux usagers pour continuer la lutte et obtenir l'amplification du mouvement autour du service public de l'énergie.

Ce que nous pouvons remarquer c'est que le rôle économique d'un Comité d'Entreprise est primordial dans la défense de l'intérêt des salariés.

Sur ce dossier de fusion GDF-Suez tout semblait décidé d'avance, les patrons s'imaginaient avoir les mains libres et pouvoir agir sans retenues.

Des syndicalistes l'entendaient autrement, en s'emparant du rôle économique du CE ils défendent les intérêts des salariés mais aussi des usagers.

Il n'est pas certain que la victoire soit au bout de la route, mais les syndicalistes de GDF ont au moins le mérite de se battre avec tous les outils à leur disposition dans le fonctionnement du CE.

La Cgt s'oppose au projet de la loi "prévention de la délinquance"

Contre un texte extrêmement dangereux pour les libertés et la démocratie, pour une conception progressiste de la prévention et de la sécurité dans la cité et le travail : manifestations samedi 18 novembre 2006.

Le projet de loi relatif à la prévention de la délinquance va être soumis à l'examen du Parlement. Déjà voté en première lecture au Sénat, ce texte est dangereux pour la démocratie, les libertés et la solidarité car il dessine un projet de société fondé sur l'exclusion, le contrôle et la répression !

Le maire se substituant aux autres institutions (justice, aide sociale, protection judiciaire de la jeunesse) verrait ses pouvoirs renforcés.

Il recevrait obligatoirement toutes les informations confidentielles recueillies par les services sociaux et l'Education nationale, ce qui le placerait en quasi inquisiteur de la vie privée des citoyens. Il aurait à disposition tout un panel de sanctions (mises sous tutelles des allocations familiales, rappel à l'ordre des parents, accès aux fichiers médicaux des personnes ayant des difficultés psychologiques....).

Il renforce encore la répression, la suspicion face à la jeunesse en voulant aggraver les peines, en créant la comparution immédiate pour les mineurs, tout en niant la personnalité et le contexte de vie du jeune.

Toujours dans le même esprit de suspicion, les salariés seront encore plus victimes d'un durcissement des contrôles (contrôles d'identité et prélèvements sanguins) et sanctions (**lors de conflits sociaux par exemple**) dans les entreprises au sujet d'éventuels usages de produits stupéfiants méprisants, de fait, le rôle de la médecine du travail (dont les moyens sont de plus en plus réduits) et les instances représentatives du personnels (ex. : les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail).

Ce projet de loi transforme les salariés notamment des transports en délinquants (en leur interdisant pendant cinq ans d'exercer leur profession avec l'interdiction de solliciter la délivrance d'un nouveau permis avant trois ans). De plus, il exonère totalement les employeurs de leur responsabilité le plan de prévention des risques concernant l'addiction, pire il permet aux patronats la dénonciation auprès des pouvoirs publics à l'égard de leurs salariés.

Sur fond de démagogie dangereuse pour les équilibres fragiles d'une démocratie, le ministre de l'Intérieur souhaite développer un vivre ensemble basé sur le fichage, les contrôles, sous des formes de plus en plus liberticides et une répression de plus en plus aveugle et injuste.

Il est temps de s'attaquer aux causes du malaise social dans les quartiers, villes et villages, en s'attaquant au chômage de masse, à la pauvreté grandissante et à l'insécurité sociale développée par le patronat.

Nous exigeons une politique de justice sociale, de sécurisation des parcours professionnels, une protection sociale de haut niveau et rejetons la politique populiste du tout sécuritaire.

Les organisations de la Cgt ont agit le 18 novembre 2006 au travers de manifestations dans plusieurs villes, avec des associations, des organisations syndicales réunies dans un Collectif national unitaire, de nombreuses personnalités, des professionnels de santé, travailleurs sociaux, enseignants, chercheurs, magistrats...

Nous exigeons le retrait de ce projet de loi. L'urgence est au social et à la démocratie !

Je souhaite :

me syndiquer

prendre contact

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : Prénom.....
 Adresse.....

 Code postal..... Ville.....
 Date d'entrée.....Qualification.....

Bulletin à transmettre à un militant ou à Cgt-TU 9, rue Michel Labrousse 31081 Toulouse Cedex
 E-mail cgt.semvat@free.fr - tel 05 62 11 29 78 - fax 05 62 11 29 96



**Pour gagner des augmentations de salaires
 Je me syndique à la Cgt**

avec



**Gagner
 c'est possible**